



RAPPORT

Scénario tendanciel

Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la Dordogne

Mars 2017

EPIDOR (Établissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne)



EPIDOR
la rivière solidaire



sce
Aménagement
& environnement

CLIENT

RAISON SOCIALE	EPIDOR
COORDONNÉES	Place de la Laïcité 24 250 CASTELNAUD-la-CHAPELLE Tél. 05.53.29.17.65 - Fax 05.53.28.29.60
INTERLOCUTEUR <i>(nom et coordonnées)</i>	Camille LEGAND et Guillaume LALOGÉ Tél. 05.5. 25.10.98 ou 04.71.68.30.64 c.legand@eptb-dordogne.fr ou g.laloge@eptb-dordogne.fr

SCE

COORDONNÉES	4, rue Viviani – CS 26220 44262 NANTES Cedex 2 Téléphone : 02.51.17.29.29
INTERLOCUTEUR <i>(nom et coordonnées)</i>	Monsieur Jacques MARREC Tél. 02.51.17.29.61 E-mail : jacques.marrec@sce.fr

RAPPORT

TITRE	Synthèse du scénario tendanciel global – SAGE du Bassin de la Dordogne
NOMBRE DE PAGES	16
NOMBRE D'ANNEXES	0
OFFRE DE RÉFÉRENCE	75333
N° COMMANDE	Notification – Marché du 22/01/2016

SIGNATAIRE

RÉFÉRENCE	DATE	RÉVISION DU DOCUMENT	OBJET DE LA RÉVISION	RÉDACTEUR	CONTRÔLE QUALITÉ
75333	Mars 2017	Edition 1		ATN	JMA

Sommaire

1. Le décor territorial et l'évolution des grands déterminants de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.....	4
1.1. Changement climatique	4
1.2. Politiques de l'eau et liées à l'eau	5
1.3. Démographie et dynamique du territoire.....	6
1.3.1. Démographie	6
1.3.2. Les usages domestiques.....	6
1.3.3. Activité et emploi	6
1.3.4. Aménagement du territoire.....	7
1.3.5. Évolutions attendues	7
2. Perspectives d'évolution des principales activités économiques	10
2.1. Agriculture	10
2.2. Sylviculture.....	10
2.3. Industrie	10
2.4. Hydro-électricité	11
2.5. Tourisme	11
2.6. Loisirs aquatiques.....	11
2.7. Pêche professionnelle en eau douce.....	11
3. Tendances par enjeu	12

1. Le décor territorial et l'évolution des grands déterminants de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques

1.1. Changement climatique

Pour le Sud-Ouest de la France, la température moyenne annuelle devrait augmenter de +1,5 à +2,8 °C à l'horizon 2050. De même, une variabilité accrue du climat, et notamment des précipitations, est attendue. Le bassin Adour-Garonne devrait être impacté par une légère baisse de la pluviométrie comprise entre 0 et 15 % en moyenne à l'horizon 2050 et à une baisse des précipitations neigeuses. L'humidité des sols diminuera également, excepté en altitude où elle augmentera notamment en hiver et au printemps en raison d'une fonte des neiges plus précoce.

Des incertitudes demeurent également concernant la fréquence et l'intensité des événements extrêmes tels que les orages et les tempêtes dans notre région. Par contre, les situations de sécheresses, de canicules ou de crues devraient être plus fréquentes.

Le changement climatique occasionnera une baisse des débits annuels des cours d'eau, des étiages plus sévères, une diminution probable des zones humides, une dégradation de la qualité des eaux et la modification d'équilibres physico-chimiques (processus plus dynamiques). L'impact hydrologique sera néanmoins moins marqué sur le bassin de la Dordogne que sur celui de la Garonne. La production d'hydroélectricité pourrait être impactée, selon la gestion qui sera appliquée (rôle de régulation des débits).

L'élévation des températures s'accompagne d'une hausse de l'évapotranspiration : entre +10 et +30 % en 2050. L'extension des périodes sèches pourrait aussi provoquer un ralentissement de la croissance des plantes : la période végétative pourrait s'en trouver rallongée, et donc les besoins globaux des plantes en eau et en nutriments augmentés. L'agriculture et la sylviculture seront ainsi directement impactées par les changements climatiques et nécessiteront d'adapter soit les espèces cultivées ou exploitées, soit les pratiques agricoles aux conditions futures.

On note également que l'augmentation des températures induira également un accroissement des besoins en eau potable, en plus des besoins agricoles et sylvicoles, renforçant ainsi la sévérité et la durée des étiages.

De plus, les risques naturels de sécheresse et d'inondation par débordement de cours d'eau, érosion littorale et submersion marine pourraient être renforcés.

Les projections mettent également l'accent sur la fragilité des sols face au changement climatique, en particulier lorsque ceux-ci sont laissés nus : diminution de la quantité de carbone nécessaire à la biodiversité, perte du rôle d'atténuation du changement climatique, perte de sols par érosion, augmentation de déficits hydriques.

1.2. Politiques de l'eau et liées à l'eau

Cadre Européen

La Directive Inondation du 23 octobre 2007 encadre au niveau européen la gestion des risques d'inondation par débordement de cours d'eau, ruissellement ou submersion marine. Quatre Territoires à Risque d'Inondation (TRI) sont ainsi définis sur le bassin Dordogne : Tulle-Brive, Périgueux, Libourne et Bergerac.

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 encadre au niveau européen la gestion des ressources en eau en visant la non dégradation et l'atteinte du bon état des masses d'eau. La déclinaison de la DCE en France se fait au travers des SDAGE et de leurs objectifs, eux-mêmes déclinés localement en SAGE.

La Directive Nitrates du 12 décembre 1991 concerne la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. Des zones vulnérables sont définies et font l'objet de programmes d'actions destinés à améliorer les pratiques agricoles. Les zonages de la zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole concernent 10 % du bassin versant de la Dordogne (arrêté préfectoral du 13 mars 2015). Les zones concernées intéressent le bassin de la Tude, de la Lizonne, de la Dronne moyenne, de la Barbanne, du Caudeau, de la Borrèze, de l'Enéa, la nappe des alluvions de la Dordogne en aval de Bergerac ainsi que les masses d'eau souterraines du socle (BV Vézère, Dordogne et Lot).

Cadre National

Globalement, les réformes en cours doivent confirmer le rôle des EPCI dans le petit cycle de l'eau (loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite NOTRe). Leur rôle est également renforcé dans le grand cycle de l'eau par la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) : nouvelle compétence Gestion des Milieux aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI) à partir de 2018.

La loi NOTRe consolide également le rôle de la Région, entre autre en introduisant le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), à échéance 2020.

Cadre Bassin Versant

Le comité de bassin du 1er décembre 2015 a adopté le SDAGE applicable sur la période 2016-2021. Ce SDAGE révisé s'appuie sur 4 orientations fondamentales :

- ▶ Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE
- ▶ Réduire les pollutions
- ▶ Améliorer la gestion quantitative
- ▶ Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

Le SDAGE s'appuie sur un Programme De Mesures 2016-2021 (PDM) qui constitue le recueil des actions dont la mise en œuvre est nécessaire pour atteindre les objectifs environnementaux. Ce programme est décliné dans des fiches par Unité Hydrographiques de Référence (UHR). 6 UHR ont été définies sur le bassin de la Dordogne : Dordogne amont, Vézère, Dordogne aval, Dronne, Isle et Dordogne atlantique.

Cadre local

Dans le petit cycle de l'eau, les compétences sont portées par les communes (majoritairement pour l'assainissement collectif), des EPCI à fiscalité propre ou des syndicats.

La gestion des risques d'inondation est en partie traité par le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin de la Dordogne, porté par EPIDOR et révisé en 2014. 33 Plans de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) sont prescrits ou approuvés en 2013 sur 333 communes dont 130 ont élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour la gestion de crise.

Il faut noter également l'élargissement du champ d'intervention des SCoT, dans le domaine de l'eau notamment. Le transfert obligatoire des PLU aux structures intercommunales à partir de 2017 constitue également un changement important pour l'organisation de la gouvernance sur le territoire.

1.3. Démographie et dynamique du territoire

1.3.1. Démographie

Le territoire du bassin de la Dordogne s'étend sur 23 730 km². Ce territoire, plutôt rural, compte un million d'habitants, ce qui représente une densité moyenne d'environ 43 hab/km².

La hausse de population dans le bassin de la Dordogne est lente : +0.20% par an entre 1962 et 2012.

À partir des projections démographiques de l'INSEE, la population totale maximale serait de 1,1 million d'habitants en 2030.

1.3.2. Les usages domestiques

L'alimentation en eau potable

Les volumes prélevés destinés à la consommation humaine sont en légère baisse à l'échelle du bassin de la Dordogne depuis 10 ans, passant de 120 millions de m³ en 2006 à moins de 110 millions en 2013 et 2014. La rationalisation des usages et les économies d'eau devraient globalement compenser l'accroissement démographique et les besoins globaux en eau potable pourraient à l'avenir continuer de diminuer progressivement. Il restera cependant des tensions en étiage dans certains secteurs et des risques sur la sécurité de l'AEP. En outre, l'accroissement du nombre de population dans les agglomérations mais également dans les communes sous influence de l'aire bordelaise peuvent accroître les pressions sur les captages existants et amener à envisager la recherche de ressources complémentaires à exploiter.

L'assainissement

Les systèmes d'assainissement collectif sont en progrès sur le traitement, mais devront être plus performants notamment sur la collecte et le transfert au vu de la croissance démographique et de la fréquentation touristique. Le frein principal à l'amélioration des performances de collecte et de transfert est le coût de renouvellement des réseaux.

De plus, le nombre de dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) restera stable vu la volonté des documents d'urbanisme à concentrer l'urbanisation autour des zones desservies par l'assainissement collectif. La mise en place des SPANC, les contrôles et mises aux normes des dispositifs auront pour effet d'augmenter la qualité des rejets d'ANC.

1.3.3. Activité et emploi

Le niveau de vie sur le territoire est quelque peu inférieur au niveau de vie national. Le territoire compte en moyenne 73% d'actifs en 2013, pour un taux de chômage de 12%. Il accueille environ 106 000 établissements en 2013, dont 7000 établissements industriels. Le nombre d'emplois est estimé à 374 000 en 2012.

L'industrie agroalimentaire est particulièrement importante sur le bassin de la Dordogne, en lien avec le poids de l'agriculture sur le territoire. On retrouve aussi les industries mécaniques et métallurgiques, les industries du bois et les carrières.

Le secteur tertiaire est moins représenté en nombre d'emploi et d'établissements, en comparaison avec la France entière. Au contraire, la part du secteur agricole est supérieure dans le bassin à celle de l'échelle nationale, en nombre d'emplois et d'établissements. Le tertiaire représente néanmoins le

secteur le plus important du bassin, en nombre d'emplois (70%) et d'établissements (67%), et en création de valeur ajoutée brute (72%).

L'emploi sur le bassin a augmenté de 9% entre 1999 et 2007, puis s'est maintenu entre 2007 et 2012. Les emplois agricoles et industriels ont respectivement baissé de 23% et de 14% entre 1999 et 2012. A contrario, le secteur de la construction est celui qui connaît la plus forte hausse avec +24% d'emplois entre 1999 et 2012. Le secteur tertiaire a vu ses emplois augmenter de 19%.

1.3.4. Aménagement du territoire

L'augmentation de la population de l'aire urbaine de Bordeaux entraîne un étalement urbain qui va de pair avec l'essor des mobilités pendulaires et des réseaux de transport¹, et influence fortement la partie aval du bassin Dordogne. Parallèlement, on constate une certaine désertification des espaces ruraux éloignés des pôles urbains, qui peinent à conserver leur attractivité².

L'analyse de l'évolution de l'occupation des sols entre 1990 et 2012³ montre une augmentation des territoires artificialisés (+30,5%, soit +1,4% par an). 12 196 ha de terres agricoles ont été artificialisées pendant cette période, ainsi que 3 390 ha de forêts et milieux semi-naturels.

Les orientations des SCoT prévoient d'accompagner l'urbanisation pour limiter la consommation de terrain agricole et regrouper les constructions, en densifiant les cœurs d'agglomérations, les centres bourgs, les hameaux et les pôles urbains existants. En amont, l'urbanisation sera relativement limitée. Les SCoT visent un maintien de la population et des activités. En aval, l'urbanisation sera plus soutenue notamment autour des pôles urbains de Périgueux, Bergerac et Libourne. Les SCoT prévoient d'équilibrer le développement sur leurs périmètres entre les pôles urbains, les pôles de proximité et les zones plus rurales.

1.3.5. Évolutions attendues

Au niveau national, on s'attend dans les prochaines années à ce que le secteur tertiaire prenne encore plus de poids, au détriment du secteur primaire.

La Figure 1 synthétise les dynamiques économiques et démographiques sur le bassin. D'amont en aval, les dynamiques sont de plus en plus importantes et les enjeux passent de la dévitalisation des territoires à l'urbanisation continue :

- ▶ L'amont du bassin ainsi qu'une partie de la frange Nord sont des zones rurales en forte baisse démographique (en rayé sur la carte). Les risques de dévitalisation y sont forts.
 - Forte baisse démographique,
 - Population vieillissante,
 - Emplois en baisse.
 - Emplois agricoles en grande majorité,

- ▶ Les deux zones autour d'Ussel et de Tulle sont légèrement plus dynamiques. Ce sont des zones rurales légèrement urbanisées. L'enjeu principal sur ces zones est la dévitalisation des territoires.
 - Baisse démographique,
 - Emplois agricoles en majorité,
 - Forte baisse des emplois agricoles, entraînant la baisse des emplois de ces zones,

¹ Trente ans de démographie des territoires, Le rôle structurant du bassin Parisien et des très grandes aires urbaines, INSEE Première n° 1483, 2014.

² Une approche de la qualité de vie dans les territoires, INSEE Première n°1519, 2014.

³ Corinne Land Cover

- Augmentation des emplois tertiaires.
- ▶ La zone autour de Brive-la-Gaillarde est légèrement urbanisée et en développement économique. La localisation de cette zone au croisement des réseaux routiers et ferroviaires, ainsi que son dynamisme économique, lui confèrent un bon potentiel de développement dans un futur proche.
 - Hausse démographique,
 - Emplois tertiaires en majorité, en augmentation,
 - Maintien des emplois industriels,
 - Baisse des emplois agricoles.
- ▶ La zone d'Aurillac est plutôt rurale. Sa vitalité démographique s'essouffle. L'enjeu principal est le maintien de la population par un maintien de l'attractivité.
 - Évolution démographique stable,
 - Population vieillissante,
 - Emplois tertiaires et agricoles, secteur industriel faiblement développé mais stable,
 - Évolution des emplois stable
- ▶ Les deux zones autour de Sarlat-la-Canéda et Bergerac sont rurales, légèrement urbanisées et à dominante touristique. Ces zones sont relativement fragiles mais présentent des opportunités économiques et un potentiel de développement certain.
 - Évolution démographique stable,
 - Emplois principalement agricoles, industriels et liés au tourisme (hôtellerie, restauration).
 - Tertiaire peu représenté,
 - Légère augmentation des emplois.
- ▶ La zone autour de Périgueux est urbanisée mais la densité de population y est faible. Les enjeux sur cette zone concernent la diversification économique du territoire (économie de tourisme, résidentielle, de niches...)
 - Légère croissance démographique,
 - Population légèrement vieillissante,
 - Emplois principalement tertiaires et industriels, la place des industries agroalimentaires y étant importante, en lien avec le caractère encore relativement rural de ce territoire (maraichage et grandes cultures),
 - Légère augmentation des emplois.
- ▶ Enfin, la grande couronne Bordelaise, autour de Libourne, est la zone la plus dynamique du bassin. Les enjeux sont liés à la pression foncière, au développement et à l'urbanisation continus.
 - Très forte hausse démographique,
 - Emplois industriels (aéronautique, bois, automobile), agricoles (vigne) et tertiaires,
 - Augmentation des emplois.

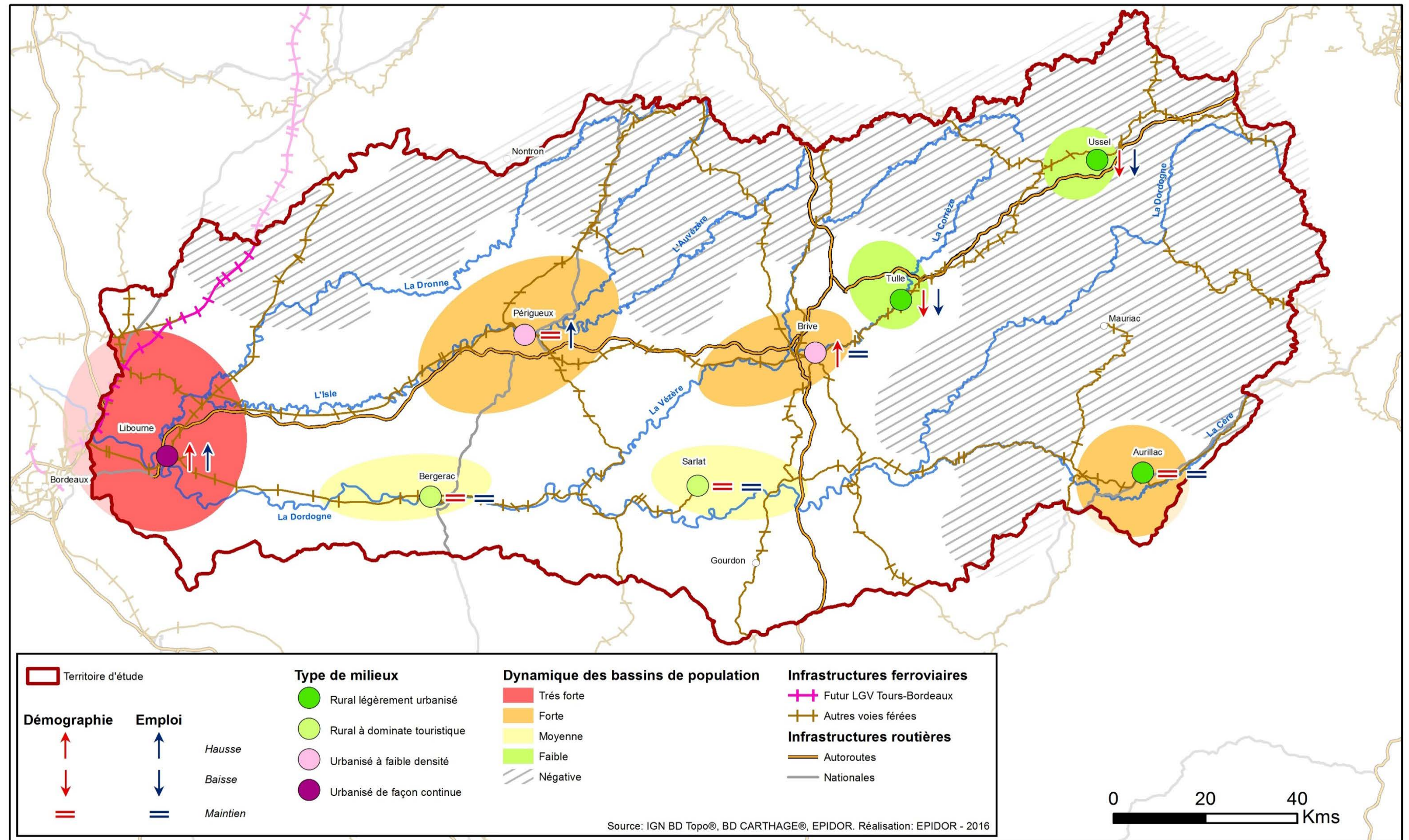


Figure 1: Synthèse des dynamiques économiques et démographiques sur le bassin de la Dordogne

2. Perspectives d'évolution des principales activités économiques

2.1. Agriculture

La déprise agricole déjà avancée se poursuivra à court, moyen et long terme accentuant les enjeux de viabilité et de maintien d'un tissu social rural.

Les évolutions de pratiques culturales sont incertaines et dépendent des évolutions économiques agricoles. Les évolutions de pratiques phytosanitaires et d'épandage sont en revanche susceptibles de s'améliorer dans le cadre des programmes nationaux et des mesures d'encadrement réglementaire déjà engagées.

Les débats actuels sur l'irrigation tendent à se maintenir : les besoins à court terme diminueront probablement au vu de la diminution des surfaces cultivables, notamment en maïs et céréales. On note néanmoins que la culture de maïs fourrage est encouragée en Corrèze afin de supporter l'élevage, ce qui aura pour conséquence d'augmenter les besoins en eau sur cette zone à court terme.

Les besoins en eau par parcelle augmenteront à moyen et long terme du fait du changement climatique, qui pourra avoir un impact à la fois sur les besoins instantanés de la végétation, mais aussi sur les besoins globaux du fait de l'allongement de la période végétative. Il est donc difficile d'appréhender l'évolution des besoins pour l'irrigation, qui dépendent des évolutions des pratiques culturales mais également de l'intensité des changements induits par l'évolution du climat. La tendance sur l'irrigation semble donc au maintien du statu quo actuel et d'une logique d'irrigation par défaut, avec des difficultés d'émergence de projets collectifs de développement de ressources de substitution.

2.2. Sylviculture

La surface forestière devrait se maintenir à long terme, ainsi que la répartition entre résineux et feuillus. L'évolution des filières « feuillus » est très incertaine et dépend notamment de la percée ou non de la filière bois énergie. (Sources : Entretiens)

Le choix des essences après exploitation des peuplements actuels devra faire l'objet d'une attention particulière et tenir compte des évolutions futures liées au changement climatique : augmentation de l'évapotranspiration et donc des besoins en eau notamment^{4 5}.

À court terme, les impacts d'exploitation des peuplements matures sont à surveiller (coupes rases, travaux en période de pluies).

2.3. Industrie

L'évolution à long terme des industries est généralement peu prévisible. On peut globalement s'attendre à une stabilité des filières industrielles, avec de grosses incertitudes sur l'avenir des industries agroalimentaires à long terme, en lien avec les perspectives et les crises successives du secteur agricole.

L'activité des carrières est étroitement liée à la géologie, pour l'offre, et à aux dynamiques économiques, pour la demande. Les perspectives d'activité des carrières sont également très incertaines : elles dépendront

⁴ *Livre Vert du projet Climator*, Nadine Brisson et Frédéric Levraut Édité par l'ADEME, 2010.

⁵ *Agriculture, Forêt, Climat, vers des stratégies d'adaptation*, Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2013.

des orientations des politiques publiques et des réglementations mises en place quant à l'exploitation des carrières.

Les efforts réalisés ces dernières décennies par les industriels pour réduire leurs impacts sur les ressources en eau devraient se poursuivre, et leurs impacts se réduire.

2.4. Hydro-électricité

Malgré la loi Transition énergétique de 2015, le développement de la petite hydro-électricité, ainsi que la production hydro-électrique globale, resteront probablement limités sur le territoire.

En revanche, la capacité de production de pointe pourrait être fortement augmentée notamment par la STEP de Redenat. En effet, les enjeux concernant la production d'énergie à l'avenir deviennent plus qualitatifs : il faut être capable de produire de la pointe. La demande en hydro-électricité est susceptible d'augmenter pour compenser les arrêts du nucléaire et les fluctuations des productions solaires et éoliennes.

2.5. Tourisme

Au vu des tendances actuelles et des valorisations touristiques du territoire, la fréquentation touristique va très probablement se maintenir à moyen terme, et augmenter à long terme. Les tendances sont à des séjours moins longs et moins anticipés, pour une période touristique plus étalée dans le temps, bien que toujours concentrée en été (Sources : Entretiens).

2.6. Loisirs aquatiques

Les activités de loisirs actuelles se maintiendront sans aucun doute à court terme et leurs effectifs augmenteront à long terme, étant très liés à la fréquentation touristique.

Les activités de loisirs sur le territoire resteront, en outre, très liées à la nature et à l'eau.

2.7. Pêche professionnelle en eau douce

On peut s'attendre à une diminution progressive de l'activité.

3. Tendances par enjeu

Enjeux	Composante	Facteurs d'influence globaux (nationaux)	Facteurs d'influence locaux (bassin Dordogne)
Équilibre Quantitatif	Étiages	<p>Renforcement de l'encadrement réglementaire des prélèvements pour l'irrigation, l'eau potable et les industries</p> <p>Changement climatique : sécheresses plus fréquentes, plus longues et plus intenses, augmentation des températures et de l'évapotranspiration, diminution des surfaces et de la fonctionnalité des zones humides</p> <p>Réorganisation des maîtrises d'ouvrage d'alimentation en eau potable (loi NOTRe, impact positif sur la gestion patrimoniale)</p>	<p>Prélèvements globaux plutôt en diminution mais risque d'augmentation des besoins estivaux en eau potable, des besoins agricoles et sylvicoles du fait du réchauffement climatique</p> <p>Gestion de crise par défaut de l'irrigation, qui pourrait être remise en cause par le renforcement des étiages : les tensions seront accrues sur les axes non réalimentés</p> <p>Présence d'un Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) unique sur le bassin, mais une difficulté à faire émerger des projets collectifs de substitution</p> <p>Tendance stable, voire légèrement négative des consommations en eau potable mais des besoins ponctuels en eau potable qui risquent d'augmenter en période estivale (fréquentation touristique et abreuvement du bétail en période d'étiage)</p> <p>Légère augmentation de la population dans les villes et à proximité</p> <p>Développement des interconnexions pour sécuriser l'alimentation en eau potable</p> <p>Risque de remise en cause des conditions de réalimentation de l'axe Dordogne lors du renouvellement des concessions hydroélectrique</p> <p>Accentuation des étiages sur les têtes de bassin</p>

EPIDOR (ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA DORDOGNE)
ÉLABORATION DE LA PHASE TENDANCES ET SCÉNARIIS DES SAGE DU BASSIN DE LA DORDOGNE

	<p align="center">Inondations Submersions marines</p>	<p>Directive inondation Mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)</p>	<p>Impact local important du réchauffement climatique notamment en aval (surélévation de la mer, accroissement de la fréquence des événements extrêmes)</p> <p>Organisation globale et cohérente au niveau du bassin (PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations). Existence de nombreux outils de gestion : SLGRI (Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation sur les territoires à risque important, révision des documents d'urbanisme) Difficulté à maintenir la culture du risque sur les axes où les crues relativement fréquentes sont laminées par les barrages</p> <p>Extension de l'imperméabilisation des sols en aval et localement sur l'ensemble du bassin à proximité des bourgs et agglomérations</p>
	<p align="center">Azote</p>	<p>Encadrement réglementaire des pratiques agricoles en zones vulnérables</p> <p>Agrandissement des structures agricoles et rationalisation des pratiques</p> <p>Crise de nombreuses filières notamment d'élevage</p>	<p>Réduction de la surface agricole utile mais augmentation de la part des surfaces en terre labourable au détriment des surfaces toujours en herbe</p> <p>Maintien des systèmes de grandes cultures à forte proportion de céréales d'hiver</p> <p>Réorganisation du parcellaire (concentration autour des exploitations qui subsistent...)</p> <p>Sensibilité des cours d'eau de l'amont aux nutriments (étiages) à lier avec présence d'espèces protégées (ex : moules perlières) : nitrates pouvant dépasser les 10 mg/L sur cours d'eau en tête de bassin</p>
	<p align="center">Phosphore</p>	<p>Réduction des rejets domestiques collectifs, y compris par temps de pluie</p> <p>Augmentation du risque d'érosion des sols et de l'intensité des processus chimiques</p>	<p>Intensification des pratiques agricoles : grandes cultures et élevage</p> <p>Amélioration des pratiques de fertilisation</p> <p>Maintien de la sensibilité spécifique des plans d'eau (enrichissement historique des plans d'eau en phosphore) et des cours d'eau de l'amont (très faible débit d'étiage)</p> <p>Diminution de l'acceptabilité des cours d'eau en tête de bassin, du fait d'étiages plus sévères</p>

EPIDOR (ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA DORDOGNE)
ÉLABORATION DE LA PHASE TENDANCES ET SCÉNARIIS DES SAGE DU BASSIN DE LA DORDOGNE

	Pesticides	<p>Forte limitation usages non agricoles, restrictions homologations agricoles, encadrement réglementaire</p> <p>Consensus sociologique récent sur la réduction de l'usage des pesticides</p>	<p>Augmentation surfaces labourables</p> <p>Maintien des cultures pérennes (viticulture, arboriculture)</p> <p>Développement de l'agriculture biologique</p>
	Bactériologie	<p>Réduction des rejets domestiques collectifs, y compris par temps de pluie</p> <p>Impact positif du transfert de la compétence assainissement au niveau communautaire en 2020 : conformité des branchements et maîtrise des transferts</p>	<p>Légers pics de pression bactériologique en période touristique, concordant avec la période d'étiage</p> <p>Augmentation de la taille des troupeaux, risque d'impact sur la qualité bactériologique des eaux</p>
Milieux aquatiques et biodiversité	Hydromorphologie des cours d'eau	<p>Compétence Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à compter de 2018</p> <p>Changement climatique : baisse des débits d'étiage</p>	<p>Des programmes d'actions hétérogènes et non systématiques sur le bassin</p> <p>Forte énergie des cours d'eau en amont, plus faible en aval (moindre efficacité des aménagements / restaurations)</p> <p>Réduction de l'impact des éclusées à l'aval des chaînes de barrage, mais incertitudes quant au rôle futur des barrages (Station de Transfert d'Énergie par Pompage, intensification des éclusées...)</p> <p>Développement des espèces exotiques envahissantes (écrevisses, renouée, balsamines,...)</p>
	Continuité écologique	<p>Application récente du classement réglementaire</p>	<p>Impact des chaînes de barrage, sur la continuité biologique et sédimentaire</p> <p>Impact des moulins et des divers seuils et chaussées</p> <p>Développement limité de l'hydroélectricité (veille sur l'amont)</p>

	Zones humides	Encadrement réglementaire	<p>Démarches de pré-inventaires ou d'inventaires engagées sur de nombreux territoires (à renforcer/compléter sur l'amont notamment)</p> <p>Développement des Cellules d'Assistance Technique pour la gestion des Zones Humides sur le bassin</p> <p>Intégration des inventaires dans les documents d'urbanisme</p> <p>Poursuite de la déprise agricole et intensification des pratiques sur les terres non délaissées</p> <p>Persistence de certaines opérations de drainage</p> <p>Maintien d'une pression foncière à l'aval</p>
--	---------------	---------------------------	---

Tableau 1: Synthèse des facteurs d'évolution des enjeux liés à l'eau



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GRUPE KERAN